L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

[illegible] Première Municipalité.

NOUVELLE-ORLÉANS:

JEUDI MATIN, 20 SEPTEMBRE 1838.

Faute de place, nous ne publierons que demain le rapport de la séance du 17, du Bureau Municipal.

PAIEMENS EN ESPÈCES.

Enfin, M. Biddle, se rendant aux sollicitations [illegible] banques de la Nouvelle-Orléans, s'est [illegible] à résoudre après bien [illegible] [illegible] qui les autorité adoptée par un comité réuni de tous de ces institutions. [illegible] à la seule source de salut à laquelle ils pouvaient avoir recours, M. Biddle a [illegible] d'avoir porté [illegible] aux banques qui le touchent de plus près, et [illegible] qu'il avait aussi [illegible] s'était plongé. Si M. Biddle s'était contenté de [illegible] [illegible] car quelle que soit la main qui prête secours au malheur, [illegible] la même. Mais, lorsque M. Biddle, armé qui, avec toutes ses connaissances financières, a été le premier à donner l'exemple de la suspension des paiemens en espèces, [illegible] de la demande des pétitionnaires de quelques Banques de la Nouvelle-Orléans, n'a eu pour conseil que les souffrances plus immédiates qu'il avait à opposer au gouvernement des États-Unis, nous répondrons qu'une semblable [illegible] [illegible] le [illegible] de cette [illegible] banque de Pensylvanie, qui a été le premier à se déclarer en état de faillite? [illegible] gent et de [illegible] qu'il avance relativement à l'aide qu'il lui a fallu [illegible] gouvernement, lorsque le gouvernement, dans l'intérêt du peuple, plutant toute sa sollicitude vers le soulagement général, avait en son pouvoir d'attendre toute l'opposition machiavélique de Nicholas Biddle et consorts.

A Dieu ne plaise que nous trouvions à redire à l'arrangement que viennent de prendre [illegible] ques de notre ville pour essayer d'établir une meilleure circulation; notre intention n'est pas d'y porter la moindre entrave, car notre premier objet est de voir la Louisiane se retirer de la gêne dans laquelle l'a placée cette crise générale: mais pour son honneur, nous aurions souhaité qu'elles eussent employé tout autre moyen, ou qu'elles se fussent, par leurs propres ressources, tirées de cette gêne qui ne les a pas plus épargnées que toutes les autres banques de l'Union. Si donc quelques unes de nos institutions ont perdu, sans le secours de M. Biddle, et de [illegible], elles ne pouvaient reprendre le cours de leurs opérations ordinaires, nous les en féliciterons, tout en attendant les *heureux effets que doit avoir pour elles le puissant secours du président de la banque de Pensylvanie.*

Si nous ne sommes pas dans l'erreur, il existe une loi du Congrès qui fait un devoir aux collecteurs de ne recevoir en paiement des droits que les billets des banques payant en espèces, et situées dans la même état où se trouve placé la douane, et, conséquemment, le collecteur de la douane de la Nouvelle-Orléans ne consentira jamais à prendre des billets d'une banque d'un autre État! En y adhérant, il violera la loi; au contraire, les billets de la banque de M. Biddle ne seront donc d'aucune utilité aux négocians qui se trouveront dans la nécessité de payer leur bons de douane en espèces.

M. Biddle n'indique pas dans sa lettre les conditions qu'il impose aux banques de la Nouvelle-Orléans pour un service aussi important; il est donc à présumer que, conformément à toute la règle d'intérêt, il s'observera également dans cette circonstance.

Que des gens étrangers aux affaires et aux rêves, nous comprenant des banques se laissent prendre au ton protecteur et amical de M. Biddle, nous n'en [illegible] surpris, mais il est impossible qu'avec la [illegible] des connaissances en matières de finances et à l'aide du plus simple raisonnement on ne découvre de suite tout ce que l'offre généreuse de la banque des E. U. a de fallacieux et de trompeur. M. Biddle va, dit-il, nous envoyer une grande quantité des billets de sa banque. Ces billets seront adressés à son correspondant ou agent dans notre ville, de même qu'à la banque des marchands qui fera [illegible] l'ou [illegible] ces billets, à présent, dans le commerce, [illegible] les espèces et les enverra à son patron, car, que l'on ne s'y trompe pas, ces billets de la banque des E. U. ne seront ni remboursés en argent par la Banque des Marchands, ni reçus comme argent par le collecteur des douanes, et seront tout à fait bons à faire les remises à faire à Philadelphie, [illegible] à toute autre banque payant en espèces. Ainsi, [illegible] nous trompons fort, ou ce prétendu secours de M. Biddle et ses amis [illegible] le projet inique de tirer toutes [illegible] à la Nouvelle Orléans pour en remplir les caisses de Philadelphie.

Si, en pareille matière le ridicule était une arme assez forte, nous ririons de bon cœur des prétentions fastueuses du grand banquier lorsqu'il s'érige en [illegible] gouvernement. Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet, mais notre tâche se borne à déchirer le voile dont se couvre à dessein M. Biddle et à expliquer pourquoi et comment il a, *dit-il, aidé* le gouvernement.

L'ancienne banque des E. U. à l'expiration de sa charte devait au gouvernement depuis le [illegible] 1836, une somme de sept millions de piastres, dont le gouvernement consentit à se rembourser par des paiemens annuels, avec intérêt de 6 pour cent; [illegible]. Dans le courant de l'été dernier la banque [illegible] a faire un avantage à faire par anticipation, quelques paiemens qui s'élevèrent à un ou deux millions, réduisant ainsi le capital et l'intérêt de sa dette. Cette spéculation de la banque se retrouve tout son profit dans les opérations commerciales et autres. L'obligation, s'il faut qu'il y en ait une, est toute en faveur du gouvernement qui a consenti à faire crédit à la banque, de sommes que celle-ci aurait dû payer en espèces. Voilà en peu de mots comment M. Biddle a prêté son puissant secours au gouvernement des États-Unis qui probablement sans M. Biddle, eût été ruiné.

Voici ces nobles et intéressants correspondances:

Nouvelle Orléans, le 12 de juin 1838.

M. Biddle,

Président de la Banque des États-Unis de la Pensylvanie.

Monsieur,

Les soussignés, de comité nommé à cet effet, ont l'honneur de vous transmettre ci-inclus certaines résolutions adoptées par les présidens des banques de cette ville le 16 du courant.

Quoique le préambule et les résolutions soient peut être assez clairs pour rendre inutiles tous commentaires de la part des soussignés, ils feront cependant quelques remarques afin de mieux expliquer leur objet.

Identifiés avec les intérêts agricoles et commerciaux de notre pays commun, les banques de la Louisiane, quelque temps avant la suspension des paiemens en espèces, au mois de mai 1837, adoptèrent une politique semblable à celle d'autres banques [illegible] par votre institution. [illegible] [illegible] le ressentiment de la suspension des paiemens [illegible] [illegible].

En attendant la création d'une Banque Nationale, la confiance universellement accordée aux billets de votre institution, en font un substitut efficace à une circulation nationale, et est indispensable pour en venir aux paiemens en espèces au [illegible] prochain, de s'entendre avec vous pour nous fournir un montant suffisant de vos billets, qui suffiraient à toutes les demandes du numéraire, que nous croyons sûrement obligés de débourser.

Comme vous le savez, la balance du commerce est à certaines saisons de l'année de trois à cinq millions en faveur de l'Ouest; une grande partie de ce montant est prise par notre commerce, par des provisions, qui se vendent au quart comme ici [illegible] ou des cheques de banques, ne prenant que les espèces, ou des billets de la Banque des États Unis, qu'ils le préfèrent. Cette demande peut à elle seule vider les ventes de nos banques. [illegible] [illegible].

La Banque des Etats-Unis de Pensylvanie, possède seule maintenant le pouvoir de procurer [illegible] [illegible].

En vous adressant, Monsieur, nos réclamations ci-incluses, nous demandons de vous les réponses aussitôt que vous le jugerez convenable.

Nous avons l'honneur d'être plus parfaite considération et le plus profond respect, vos obéissans serviteurs.

Signé SAMUEL J. PETERS,
Président de la Banque du Commerce.
BENJ. STORY,
Président de la Banque de la Louisiane.
[illegible] LAVERGNE,
Président de l'Association consolidée des Planteurs.

BANQUE DES ÉTATS-UNIS.

Sept. [illegible]

Monsieur,—J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 10 du mois [illegible] qu'une copie de celle de MM. Story, Lavergne [illegible] aux [illegible] des banques de la Nlle. Orléans. Comme cette [illegible] [illegible].

[illegible]

Assemblée des présidens des banques de la Nouvelle-Orléans, tenue le mardi 18 septembre—[illegible].

Résolu que la communication du président de la Banque des États-Unis en date du 8 de ce mois, offrant de coopérer avec les banques de cette ville, à une reprise générale des paiemens en espèces, et promettant une [illegible] la part de cette institution à soutenir [illegible] paiemens en espèces, entre particuliers dans les villes de la Compagnie des Présidens des Banques de la Nlle-Orléans et confirme pleinement la haute opinion qu'ils avaient des vues éclairées et patriotiques qui distingue si justement cette institution.

Il est résolu à l'unanimité que le premier lundi du mois de Janvier prochain, toutes les Banques de cette ville reprendront dans le cours le paiement en espèces de toutes leurs obligations et il est [illegible] [illegible].

J. B. MILLIGAN,
Président de la Compagnie des Pêcheurs.
CHARLES BRIGGS,
Secrétaire.

Tabasco. Cuba.—Hier matin, on a trouvé sur la levée, près du chantier à vapeur, [illegible] d'un homme, d'une trentaine et d'un [illegible], couvert de sang. Jusqu'à présent on n'a pu [illegible] sur les crimes qui doivent probablement avoir été commis.

OURAGAN.—Le brick Charleston et la goëlette Méditerranée, fatiqués, sont arrivés à Charleston le 14 de ce mois. Ils ont éprouvé un ouragan, le 8 par la lat. 30, long. 80; et ont eu des avaries. Le premier [illegible] de conserve toute la nuit, mais au jour le Charleston n'a plus revu la goëlette. La Méditerranée a eu une voie d'eau et d'autres dommages. Le 10, elle a rencontré deux navires qui paraissaient américains, l'un avait perdu tous ses mâts, l'autre un mizaine. Un autre [illegible] a été également rencontré par un brick de la Havane. Il avait des chaloupes, des poulains et des ancres.

Nous apprenons que sur le manifeste du navire Missouri, parti de New York pour la Nouvelle-Orléans, il se trouve sept cents cabines. Les passagers sont MM. Campbell, capitaine [illegible], Mr. Beaumont, W. M. Sergeant, capitaine Beauchesi, [illegible], Mrs. Beaumont, Mr. Neil, Mr. Howard, d'Italie.

NOUVELLES RÉCENTES DE LA VERA CRUZ

Pensacola, 10 Sept.—Le brick de guerre français le *Laperouse*, capitaine Fournier, est arrivé ici jeudi dernier au soir, et [illegible] [illegible] du 18 du courant [illegible] de l'escadre.

Le *Laperouse* apportait à l'escadre du blocus, et à 17 jours dehors, venant de Sacrifice. On attend toute la Vera gens qui renfort pour l'escadre et on sait positivement aujourd'hui que lorsque ce renfort sera arrivé, les Français attaqueront la Vera Cruz.

Le sloop de guerre des États-Unis *Erie* est à l'ancre à Sacrifices.

MARINE.

Nous apprenons par la gazette de Pensacola, du 8 septembre, que vers le commencement du mois prochain, la frégate la *Constellation* fera voile de ce port pour Boston, sous les ordres du capitaine Mc Intosh. Le commodore Dallas hissera son pavillon sur la *Vandalia*, qui était commandé par Mr. Gerant, qui retournera au Nord, avec un congé d'absence. On dit aussi que le *Levant* doit sous peu quitter la station pour l'escadre des Indes Orientales et que le capitaine Buckland, à qui on avait d'abord donné le commandement du sloop de guerre *Concord*, en est relevé par suite de la résolution prise d'envoyer la *Concord* au Nord, pour y être soumise à des réparations plus considérables qu'on ne pourrait en faire ici. On dit encore, que le capitaine Wilson, directeur des chantiers, est nommé commandant de la frégate la *Constitution*, destinée pour la Méditerranée.

Le temps indiqué de service des commissaires d'escadre étant sur le point d'expirer pour le commodore Dallas, on pense que le nouveau commandant de l'escadre viendra dans quelque autre frégate et on pense que le commodore Dallas sera nommé directeur des chantiers.

Le "Navy & Navy Chronicle" dit que le brick courant à Washington que le capitaine Nicholson succédera au Commodore Dallas, dans le commandement de l'escadre.

Taux du Change réduit.—Nous apprenons par le Journal de Louisville, du 12 de ce mois, que le taux du change sur la Nouvelle-Orléans a été réduit de 3 à 2 pour cent.

NOUVELLES RÉCENTES D'ANGLETERRE!

Le navire paquebot *Quebec*, capitaine Hebbard, parti de Londres le 8 août, a apporté à New York des journaux de cette capitale jusqu'au 5. Ils ne contiennent rien de bien intéressant. Les pluies qui ne cessaient de tomber en Angleterre, ont porté à faire de grandes spéculations dans les grains. On pensait que l'on permettrait l'entrée des grains étrangers.

A la date du 8 août, qui [illegible] [illegible] dans toutes les [illegible] tiennent, et l'approvisionnement de drapeaux [illegible].

ESPAGNE.—Il n'y a pas eu de nouveaux mouvemens dans les armées d'Espagne. [illegible] [illegible] de deux membres du ministère, mais aux, [illegible] [illegible].

FRANCE.—Un certain M. [illegible] a été arrêté à Paris sous l'accusation d'avoir commis de faux de comptes, et il donnait pour être des dépêches des ambassadeurs et autres agents diplomatiques du gouvernement français, et pour lesquels il obtenait de bons prix des diplomates étrangers à la cour des Tuileries. Le ministre hollandais, qui se trouve impliqué dans cette honteuse affaire, a reçu ordre de quitter Paris sous 24 heures.

Les nouvelles politiques sont, du reste, peu importantes.

NOUVELLES DE FRANCE

Le navire EMERALD, capitaine Orne, parti du Havre le 5 du mois d'août est arrivé le 10 du courant à New York.

L'ordre avait été donné au préfet maritime de Cherbourg de presser l'armement de la frégate la *Belle-Poule* [illegible] [illegible] la marine dans laquelle [illegible] [illegible] On croyait à Cherbourg que cette frégate était destinée à aller chercher à Ste Hélène les cendres de Napoléon. Elle devait recevoir par le prince de Joinville [illegible] [illegible] de cette grande expédition.

Les nouvelles de Toulon du 21 de juillet, annoncent que le *Triton* [illegible] [illegible] qui était encore le 5 dans le Détroit des Dardanelles. Un brick avait été détaché de l'escadre et envoyé à l'entrée de [illegible] pour faire l'amiral Ch. courant des mouvements de la flotte du capitan pacha. Les vaisseaux français se composent trois-vaisseaux, le *Jupiter*, monté par le contre amiral Gallois; le *Santi Petri* et le *Trident*, et trois bricks, le *Palinure*, le *Dragon* et la *Mésange*; cette dernière [illegible] et cinq vaisseaux de ligne, six pavillon [illegible] et ses corvettes et bricks.

M. le ministre du commerce a adressé, le 24 juillet, la lettre suivante à la chambre de commerce de Bordeaux:

"J'ai reçu, messieurs, la lettre [illegible] l'honneur de m'écrire, le 10 juillet, relativement aux actes de violence qui ont été exercés en 1833, au Chili, contre le navire français le [illegible], et à la juste indemnité qui doit en être la suite.

"J'ai [illegible] [illegible] résultats de cette affaire."

M. le ministre du commerce a adressé, le 24 juillet, la lettre suivante à la chambre de commerce de Bordeaux:

[illegible] de Wurtemberg, (princesse Marie d'Orléans), fille de Louis Philippe, a donné le jour le 30 de juillet, à un garçon, que l'on doit nommer Philippe Alexandre Marie Eckert.

"La princesse Marie d'Orléans, duchesse de Wurtemberg, est accouchée [illegible] le 30 juillet, à [illegible] heures du matin.

"Sur la réquisition du Roi, l'acte de naissance a été dressé par le baron Pasquier, grand chancelier de France, assisté par Mr. le duc Decazes, grand référendaire de la chambre, des pairs, [illegible].

"En présence de toutes les personnes de la famille royale, à l'exception de S. A. R. le duc de Nemours absent pour le service, de Mr. le président du conseil, du Mr. garde des sceaux et des deux témoins désignés par le roi, Mr. le duc de Choiseul, pair de France, aide de camp de S. M., et Mr. le général major d'artillerie de Fleischmann nommés [illegible] du roi de Wurtemberg, près la cour de France."

La duchesse d'Orléans devait, quitter le château des Tuileries jusqu'au moment de ses couches. La famille royale devait se rendre à St. Cloud, après la délivrance de la duchesse de Wurtemberg.

Le 31 de juillet, aux approches de la barrière du [illegible] [illegible].

Les espagnoles [illegible] ont été dans conférence avec le Ministre, pour les affaires de l'Espagne. Ce banquier avait obtenu dans ses négociations du crédit, le moyen de subvenir aux besoins actuels de la Péninsule et d'assurer aux armées [illegible] ressources pour attendre l'exécution de votre proposition, qui donnera à l'Espagne une nouvelle position commerciale et industrielle, [illegible].

Les nouvelles d'Espagne ne nous laissent toujours que le regne. Le baron de Meer, à la tête de 2000 hommes, avait, dit-on, défait Cabrera. [illegible] [illegible].

[illegible] de Don Carlos. [illegible]

Des traites tirées par Don Carlos, sur Gênes et Amsterdam, avaient été protestées, en conséquence du refus par quelques-unes des puissances qui le soutenaient de continuer leurs avances de fonds. [illegible] faire un emprunt à Paris de 1,100,000 [illegible].

Il n'y a rien de bien important en Angleterre. [illegible].

Le conseil provincial de Luxembourg voté à l'unanimité, dans sa séance du 29 juillet, l'adresse suivante au roi contre le morcellement du territoire.

"Sire,

"Le Conseil Provincial de Luxembourg [illegible] au nom pour le premier fois, qu'il s'empresse de prendre [illegible] [illegible] ce territoire. Aujourd'hui que l'exécution imminente de ce traité de [illegible] de trente des 24 articles a fait redire plus vive la crainte d'un odieux partage, il vit si doit sort, sire, et en présence de l'Europe, renouveler ses protestations. Le Luxembourg a partagé les destinées de la Belgique durant plusieurs siècles. Aux journées de septembre, il a versé son sang pour l'indépendance de la patrie commune. La population de l'Esco [illegible] s'est entière par les provinces du royaume. En 1831, la Belgique surprise et non vaincue, a [illegible] le traité qui la démembrait, ce traité [illegible] qu'il n'a fait par la force, reproche qu'il a été par l'autre partie.

"Depuis lors aussi, de nouveaux [illegible] en Belgique, de haine contre la dynastie déchue, nous avons demandé ainsi nos droits.

"Comment donc voudrait-on encore nous séparer? Qui, aujourd'hui, nous voudrait de notre liberté, l'amour de la Belgique pourrait abandonner le Luxembourg, qu'on le [illegible], le Luxembourg ne s'abandonnera pas lui-même: il en appellera à Dieu et à son courage.

"Plutôt que de se laisser honteusement livrer, il ne reculera pas devant les chances d'une lutte qui peut être de l'intérêt de l'Europe entière de prévenir.

"Mais non, ce malheur ne s'accomplira pas. L'Europe, sire, vous tiendra compte des sacrifices que vous avez faits à la paix du monde, de vos hautes vertus, de l'amour du peuple belge pour votre auguste personne, elle ne voudra pas diviser la famille luxembourgeoise, séparer un père de ses enfans, et le Luxembourg vous doivra ainsi salut."

D'après les dernières nouvelles d'Alexandrie du 6 juillet, la flotte égyptienne était occupée à débarquer ses canons des batteries basses afin de pouvoir franchir le barre, elles devaient les replacer ensuite. Cette flotte se compose de huit vaisseaux de ligne, quatre frégates et quatre bricks; elle aurait donc la dessus un avantage avec la flotte du grand seigneur, si, comme on le suppose, celle-ci en venait aux mains.

Le paquebot français, le [illegible], arrivé à Smyrne, a apporté la nouvelle de l'entrée de la flotte turque dans les Dardanelles.

L'incendie du Caire a produit une vive sensation à Alexandrie [illegible] du gouvernement du Pacha [illegible] Trois arméniens [illegible] avait quelques jours un [illegible] Ces accidents [illegible] sévérité prévenir de plus grands malheurs.

Des correspondances [illegible] d'Alger, [illegible] donnant sur la situation [illegible] Abd-el-Kader [illegible] [illegible] qui se [illegible] et qui [illegible] dans le désert d'un grand nombre [illegible] [illegible] Abd-el-Kader.

COMMERCIAL.

[illegible]

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

MEMORANDA.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR BOUDOUSQUIÉ & WINTZ. [illegible]

PAR BOUNY & GUINAULT. [illegible]

PAR J. L. DORIOCOURT. [illegible]

PAR GRANT & Co.

PAR TOURNE ET FAURÈS. [illegible]

PAR BOUNY & GUINAULT. [illegible]

THÉÂTRE D'ORLÉANS.

DIMANCHE, 23 SEPTEMBRE 1838.

[illegible]

La grande représentation de

MORIN,

Ou les Mémoires du Prisonnier.

[illegible]

CINQUANTE PIASTRES DE RÉCOMPENSE. [illegible]

PROFESSEUR D'ÉQUITATION. [illegible]

[illegible]

B. BEAUREGARD, marshal.

COUR DE PAROISSE.—Pour François contre C. Gerard.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale en cette ville, mardi le vingt-trois octobre prochain à une heure de relevée. [illegible]

FRED BUISSON, shérif.

SUCCESSION COMPAGNON.—Vente par le Régistre des Testaments.—Le mardi, deux octobre 1838, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville de la N.-Orléans, état de la Louisiane, il sera vendu à l'encan, au faubourg Marigny, rue de l'Amour, entre les rues Amour et Craps, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu Jean Pierre Compagnon, n. i. et consistant en meubles meublants, linge de corps &c. &c.—Conditions—Comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régistre des Testaments.

20 sept

COUR DE DISTRICT.—Charles Turner et Kenshaw contre D. H. Twogood.—En vertu d'un fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de premier district judiciaire de l'État de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi le vingt trois octobre prochain, à une heure de relevée.

Un lot de terre situé en cette ville, entre les rues Conti et Bienville, désigné par le No. deux de l'îlet No. [illegible] [illegible].

Conditions: comptant.

FRED. BUISSON, shérif.

20 sept

BANQUE DU COMMERCE.

Nouvelle Orléans, 19 septembre 1838.

LETTRES DE CHANGE sur Londres et Paris, à vendre par cette banque.

G. O. HALL, Caissier.

20 sept

CIDRE.—200 caisses cidre de Champagne, à vendre par COOLIDGE & PLIMPTON, 56, rue Gravier.

20 sept

CHARBON.—Les soussignés ont constamment un grand approvisionnement de charbon cannel, Liverpool et Cumberland, Peach Mountain de première qualité, [illegible] à vendre en quantité convenable aux acheteurs à des prix modérés.

S & A SOULIÉ.

COMPAGNIE du ferry à vapeur de la seconde municipalité—Une assemblée des actionnaires aura lieu au bureau de la compagnie d'Assurance des Planteurs, vendredi 21 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi.

C. P. MOZEY, Président.

20 sept

[illegible]

D. F. GUEX, secrétaire.